

Bd Fayol : l'accident de camion étaye l'inquiétude des riverains

Un camion qui a perdu son chargement vient renforcer la peur qu'ont les riverains de leur boulevard. Par ailleurs, l'engagement du président départemental va de pair avec un certain enlisement juridique

Lors de l'assemblée générale de l'association de défense des riverains du boulevard Fayol au petit gymnase, dont l'objet est de faire réaliser la déviation, Rose-Marie Blondeau, présidente, soulignait l'inquiétude croissante des riverains suite à l'accident qui

s'est produit le 7 février : un semi-remorque a déversé tout son chargement de planches sur quinze mètres de chaussée et de trottoir bloquant pour une partie de la journée l'accès à la rue de la Rivière.

Le président du conseil général redit sa détermination

Fort heureusement aucun piéton ou véhicule ne se trouvaient là. Avec plus de 8000 camions par jour sur ce tronçon de la RD 500 les membres de l'association ne cessent d'alerter les pouvoirs publics et les décideurs sur la nécessité de la déviation de cet axe.

Suite à cet accident l'association a adressé un courrier au président de conseil général et au préfet. La réponse de Bernard Bonne était présentée mardi au cours de l'AG : « L'assemblée départementale réaffirme bien son intention forte de réaliser cette infrastructure (la déviation, ndr) indispensable pour la sécurité

des riverains, c'est pourquoi 500 000 euros ont été débouqués au budget 2011 pour l'avancement du projet. Les services du conseil général pourront lancer les appels d'offres concernant les travaux du rond-point du bas de la Côte.

Cependant de nouveaux obstacles entravent le bon déroulement du processus, à savoir les opposants au projet. L'association "Vivre en Ondaine", ont fait appel au jugement rendu par le tribunal administratif qui rejetait le recours qu'ils avaient déposé à l'encontre de l'arrêté de DUP (Déclaration d'Utilité Publique).

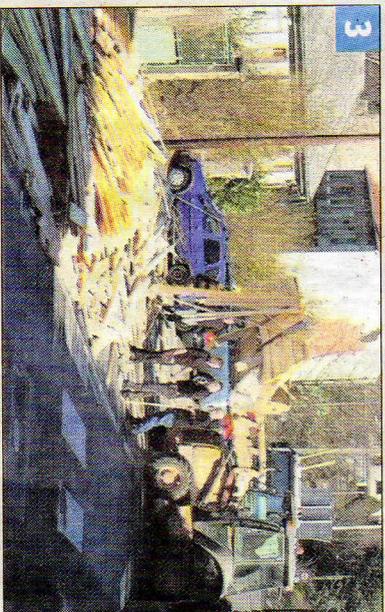
Des avocats spécialistes devront rédiger un contre argumentaire. Le préfet a proposé la DUP qui reste désormais valable jusqu'en 2016. Cette prorogation est importante puisqu'elle permet de poursuivre les acquisitions foncières mais cette décision peut faire l'objet d'un nouveau recours par l'association opposante dans les deux mois qui suivent sa publication. Néanmoins le dossier avance mais les incertitudes judiciaires demeurent, différant l'aboutissement définitif du chantier. Des méandres qui, selon Rose-Marie Blondeau, pourraient décourager les meilleures volontés !



1 Une soixantaine de personnes étaient présentes à l'assemblée générale de l'association de défense des riverains du Bd Fayol. L'association qui a été rassurée par le président du conseil général doit aussi composer avec les actions en justice des opposants / Photo Annie Faure

2 « Le dossier avance mais les incertitudes judiciaires demeurent » a notamment fait savoir la présidente Rose-Marie Blondeau (au micro sur cette photo). « Des méandres qui pourraient décourager les meilleures volontés ! » / Photo Annie Faure

3 Virage à droite fatal sur le rond-point du bas de la côte pour ce camion qui a perdu son chargement de bois rue de la Rivière. Pas de blessé mais un désagrément que le transporteur a lui-même réglé dans la journée. C'était lundi 7 février / Photo Damien Nève



Après avoir rappelé les trois rencontres officielles, dont celle très positive avec un préfet conciliant et à l'écoute et les trois manifestations

organisées en 2010, les membres de l'association soulignent leur forte mobilisation et rappelaient leurs souhaits d'étudier en 2011 les flux de

circulation, le projet global d'aménagement du boulevard après les travaux de déviation, la réouverture de la bretelle d'accès à la RN88 au niveau de la gare et le réaménagement de l'accès au centre commercial des Prairies.

> rds-00-fayol-deviation-42firmingy.com